

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 21 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n°4), Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n°2), Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Martine VAN WENT donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (jusqu'au point n°3), Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ETAIENT EXCUSÉES :

Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (pour le point n°1)

ETAIT ABSENTE :

Mme Marlène DA SILVA

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

📠 01 75 19 41 20

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE ET AFFICHE LE

30 NOV. 2022

✉ mairie@ville-sevres.fr🌐 www.sevres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité sous réserve de rectification demandée.

Mme PARPEX et M. VILLEMUR (pouvoir à Mme PARPEX) ne prennent pas part au vote.

AFFAIRES SCOLAIRES – ENSEIGNEMENT - PREVENTION

2. **Délibération n°2022/069 :** Dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin.

ADOPTÉ à l'unanimité

3. **Délibération n°2022/070 :** Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.

↳ Conseil d'administration du collège de Sèvres

Sont élus, à l'unanimité,

1 abstention : M. MORON

M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD ne prennent pas part au vote

Membre titulaire

M. Christophe CHABOUD

Membre suppléant

Mme Anne TEXIER

↳ Conseil d'administration du lycée Jean-Pierre Vernant

Sont élus, à l'unanimité,

1 abstention : M. MORON

M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD ne prennent pas part au vote

Membre titulaire

Mme Nadia IDORANE

Membre suppléant

Mme Anne TEXIER

4. Communication relative aux actions de prévention.

PRIS ACTE

VOIRIE - FUNERAIRE

5. **Délibération n°2022/071 :** Dénomination de l'avenue Félix et Marie Bracquemond.

ADOPTÉ à l'unanimité

6. **Délibération n°2022/072 :** Rétrocession de concessions funéraires.

ADOPTÉ à l'unanimité

SUBVENTION - FINANCES

7. **Délibération n°2022/073 :** Approbation du contrat de développement Département - Ville 2022 - 2024.

ADOPTÉ à la majorité

1 vote contre : M. DUPLEX

5 abstentions : Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD, M. MORON

8. **Délibération n°2022/074 :** Budget communal : Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

ADOPTÉ à la majorité

4 votes contre : M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF

1 abstention : Mme GASBER-AAD

Mme RUSSO-MARIE et Mme VAN WENT (pouvoir à Mme RUSSO-MARIE) ne prennent pas part au vote.

9. **Délibération n°2022/075 :** Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 - Passage au référentiel M57.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10. Délibération n°2022/076 : Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

ADOPTÉ à l'unanimité

11. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Pris acte

La séance est levée le 24 novembre 2022 à 20h00.



Grégoire de LA RONCIÈRE

Maire de Sèvres

Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine